## Décret du 4 juillet 2022 relatif à la composition du Gouvernement

NOR: HRUX2219577D

Le Président de la République,

Vu l'article 8 de la Constitution;

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 20 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement;

Vu le décret du 25 juin 2022 relatif à la composition du Gouvernement ;

Sur proposition de la Première ministre,

## Décrète:

## Art. 1er. - Il est mis fin aux fonctions de :

Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Mme Brigitte BOURGUIGNON, ministre de la santé et de la prévention ;

M. Damien ABAD, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Mme Justine BENIN, secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de la mer.

## Art. 2. - Sont nommés ministres :

- M. Gérald DARMANIN, ministre de l'intérieur et des outre-mer;
- M. Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- M. François BRAUN, ministre de la santé et de la prévention ;
- M. Jean-Christophe COMBE, ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.
- **Art. 3.** Sont nommés ministres délégués auprès de la Première ministre et participent au conseil des ministres :
  - M. Olivier VÉRAN, chargé du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement ;
  - M. Franck RIESTER, chargé des relations avec le Parlement.
- **Art. 4.** Sont nommés ministres délégués et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :
  - Auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :
  - M. Roland LESCURE, chargé de l'industrie;
  - M. Jean-Noël BARROT, chargé de la transition numérique et des télécommunications ;

Mme Olivia GRÉGOIRE, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme ;

 Auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Caroline CAYEUX, chargée des collectivités territoriales;

- Auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer :
- M. Jean-François CARENCO, chargé des outre-mer;
- Auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères :
- M. Olivier BECHT, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger ;
- Auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Mme Carole GRANDJEAN, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels ;

- Auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :
- M. Clément BEAUNE, chargé des transports ;
- M. Olivier KLEIN, chargé de la ville et du logement ;
- Auprès du ministre de la santé et de la prévention :

Mme Agnès FIRMIN LE BODO, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé;

- Auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées :

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, chargée des personnes handicapées.

- **Art. 5.** Sont nommés secrétaires d'État et participent au conseil des ministres pour les affaires relevant de leurs attributions :
  - Auprès de la Première ministre :

M. Hervé BERVILLE, chargé de la mer;

Mme Marlène SCHIAPPA, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative ;

- Auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer :

Mme Sonia BACKÈS, chargée de la citoyenneté;

- Auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères :

Mme Laurence BOONE, chargée de l'Europe;

- Auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Mme Sarah EL HAÏRY, chargée de la jeunesse et du service national universel;

- Auprès du ministre des armées :

Mme Patricia MIRALLÈS, chargée des anciens combattants et de la mémoire ;

- Auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

Mme Bérangère COUILLARD, chargée de l'écologie ;

Mme Dominique FAURE, chargée de la ruralité.

Art. 6. - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 4 juillet 2022.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République:

La Première ministre,

ÉLISABETH BORNE